



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 16 février 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le seize février à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné son pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;

EXCUSÉS : Nadia BERTRAND et Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Antoine ARTCHOUNIN.

OBJET : ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ SITUÉ 8 RUE DU PARC

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code civil et notamment le Titre VI du Livre III relatif à la vente ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 9 février 2023 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant que l'office notarial de Saint-Ouen l'Aumône a notifié à la ville une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle cadastrée section BR n°83, propriété des consorts MAOUI, située 8 rue du Parc à Saint-Ouen l'Aumône ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle est située en emplacement réservé V5 au Plan Local d'Urbanisme, d'une contenance d'environ 30 m², en vue de redresser la rue du Parc et de conforter l'offre de stationnement public ;

CONSIDÉRANT que cet élargissement de voie s'inscrit dans le cadre du projet d'extension de la clinique du Parc, auquel la ville a répondu favorablement en modifiant le zonage de ce secteur lors de la révision du PLU ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié portant sur l'acquisition de l'emplacement réservé V5, d'une contenance d'environ 30 m², auprès de la société Centre d'Imagerie Numérisée de Paris, représentée par Monsieur Ludovic OHAYON, à l'euro symbolique ;

DIT que la ville prendra en charge les frais de géomètre portant sur la division parcellaire à intervenir ;

APPROUVE le classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 10/03/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Antoine ARTCHOUNIN